



*Secrétariat Général*  
*n° tél. : 69.49.76.74*  
*N/Réf : NDA/ED/LH*

ARRETE N°96/125  
(série A)

**OBJET** : Sous-commission chargée du contrôle des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur : désignation d'un mandataire unique pour l'établissement du C.E.C.

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-25,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 et la circulaire du 22 juin 1995 relatifs aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité,

VU les prescriptions inscrites au procès-verbal de la sous-commission chargée du contrôle des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur, correspondant à la visite, du 1er mars 1995, des locaux du Centre Educatif et Culturel,

CONSIDERANT que M. Jean-Paul ROBERT, Maire-Adjoint, a démissionné par courrier du 30 septembre 1996, de son poste de mandataire de l'établissement « Centre Educatif et Culturel » (C.E.C.),

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement,

ARRETE

**Article 1er** : M. Bernard NUSBAUM, neuvième Maire-Adjoint, est désigné en qualité de mandataire unique pour l'ensemble de l'établissement dit « Centre Educatif et Culturel » (C.E.C.) sis 2, rue Marc Sangnier à Yerres, dans le cadre des activités et de la compétence de la sous-commission chargée du contrôle des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur.

**Article 2** : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à cette désignation



Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Fait à Yerres, le 24 octobre 1996



Pour le Maire,  
Le Premier Maire-Adjoint délégué

Nicole LAMOTH

